Médecine Dentaire et Stomatologie

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant que vous payerez est défini par des codes de nomenclature. Le dispensateur de soins choisira le plus approprié à votre situation. Vous payerez le « ticket modérateur », qui vous sera facturé le mois suivant votre visite. Votre mutuelle interviendra pour le solde (« intervention INAMI »).
Des suppléments peuvent s'appliquer dans les plages « déconventionnées ». Le montant des suppléments vous sera communiqué.

Petit lexique pour tout comprendre

Conventionné	Un dispensateur de soins conventionné respecte les tarifs de l'INAMI
BIM	Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée)
Montant total	Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.
Intervention INAMI	Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge
Ticket modérateur patient	Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels
Supplément patient	Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus du tarif de l'INAMI

Combien coûte une consultation* ?

Description des soins	Code	Statut du patient	Montant total	Intervention INAMI	Ticket modérateur	Supplément patient (plages déconventionnées)
Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 19ème anniversaire	301593	Non-BIM	76.50 €	72.50 €	4.00 €	29.80 €
		BIM		*76.50 €*	*0.00 €*	
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie à partir du 19e anniversaire	301114	Non-BIM	32.00 €	26.00 €	6.00 €	12.60 €
		BIM		*32.00 €*	*0.00 €*	
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 19e anniversaire	301011	Non-BIM	31.00 €	25.00 €	6.00 €	13.00 €
		BIM		*31.00 €*	*0.00 €*	
Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 19e anniversaire	301254	Non-BIM	21.00 €	16.50 €	4.50 €	7.70 €
		BIM		*21.00 €*	*0.00 €*	
Premier examen buccal préventif	371615	Non-BIM	56.00 €	56.00 €	0.00 €	21.80 €
		BIM		*56.00 €*	*0.00 €*	
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent chez le bénéficiaire à partir du 19e anniversaire	304393	Non-BIM	58.00 €	48.50 €	9.50 €	23.52 €
		BIM		*58.00 €*	*0.00 €*	
Examen buccal preventifs 2e sem	371571	Non-BIM	56.00 €	56.00 €	0.00 €	21.80 €
		BIM		*56.00 €*	*0.00 €*	
Consultation au cabinet par un médecin spécialiste en stomatologie accrédité	105711	Non-BIM	32.84 €	20.84 €	12.00 €	
		BIM		*29.84 €*	*3.00 €*	
Ablation ou destruction de tumeurs superficielles de toute nature de la peau ou des muqueuses ou de toutes autres lésions non traumatiques	353231	Non-BIM	38.84 €	38.84 €	0.00 €	
		BIM		*38.84 €*	*0.00 €*	
Consultation de longue durée (min 30 minutes) au cabinet du médecin spécialiste	350070	Non-BIM	51.35 €	51.35 €	0.00 €	
		BIM		*51.35 €*	*0.00 €*	
Explication du diagnostic et de la proposition d'examens complémentaires	350254	Non-BIM	74.85 €	74.85 €	0.00 €	
		BIM		*74.85 €*	*0.00 €*	

* Les prix sont à titre informatif et peuvent être modifiés suite aux indexations effectuées par l'INAMI

Ne posez pas un lapin à votre médecin...

En cas d'impossibilité d'honorer votre rendez-vous, merci de nous prévenir au minimum 48 heures à l'avance :

- Rendez-vous sur www.saintluc.be > Annuler un rendez-vous
- Contactez le secrétariat de la consultation concernée par téléphone